

DOCUMENT N° 15 **DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS** STEWARDS' DECISION

PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME): PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

PILOTE: 738 **KUURMAN Twan** No.: DRIVER:

Concerne la partie de la compétition KA100/160 - Manche Qualificative 1

Concerns the part of the competition:

ÉNONCÉ / STATEMENT:

MOTIF / REASON:

Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapport du juge des faits. Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le Concurrent concerné, ont examinés l'affaire suivante, détermine que le Pilote mentionné ci-dessus a Causé une collision suivant l'article 3.6.2e du CC

Ce fait est une violation du Code de conduite de Karting 2025. Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 3.6.2.e du Code de conduite de Karting, de l'Art. 2.24 des Prescriptions Générales et de l'Art. 12.4 du code CIK-FIA 2025

MOTIF: Causé une collision suivant l'article 3.6.2e du CC

de 5 secondes - Causé une collision suivant l'article 3.6.2e du CC

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 17/10/2025

Heure / Time: 15:28

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

NAVARRO Bernard (FRA)

Membres du Collège / Members of the Panel:

MAGIS Alexandre (BEL)

JARDIN Jean Marc (FRA)

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné:

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent : KUURMAN René

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir recu notification du document N° des Commissaires Sportifs de la Compétition

15 Certify that I have been notified of document No. by the Stewards of the Competition.

Heure / Time: Date: Signature:

> 15:30 Heure d'affichage :